



Rives de Saône
Communauté de Communes

Direction
Enfance Jeunesse

ACTIVITES ENFANCE JEUNESSE

Chères familles,

Votre ou vos enfant(s) sont inscrits sur une école au sein du territoire.

La Communauté de communes Rives de Saône gère les services périscolaires (pour les accueils du matin, du midi, du soir et des mercredis) ainsi que les accueils extrascolaires (pour les vacances scolaires).

➤ **COMMENT S'INSCRIRE ?**

Plusieurs possibilités au choix :

- Vous pouvez demander des informations

- Par téléphone : 03 80 27 08 10.

- Par mail : enfance.jeunesse@rivesdesaone.fr

A la **MAISON DES ENFANTS**, auprès du secrétariat du service enfance jeunesse famille : 4, place du 8 mai 1945 à SAINT-USAGE / Accueil secrétariat

Nous sommes à votre service pour tout renseignement : inscriptions/ tarifs / règlement intérieur des accueils de loisirs les lundis, mardis, mercredis (hors vacances scolaires) et jeudis de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

- **Vous avez déjà un identifiant, pour vous connecter**
 - Allez à l'adresse : <https://enfance-rivesdesaone.portail-defi.net>
 - Entrez votre identifiant et votre mot de passe
- **Pour les nouvelles familles**, nous allez pouvoir créer votre dossier directement depuis le « portail –familles » en cliquant sur ce lien [Nouveau dossier - Portail familles \(portail-defi.net\)](#). Vous recevrez un identifiant personnel, afin de vous rendre sur le « Portail-familles ».

RENTREE PERISCOLAIRE 2026

➤ **QUAND S'INSCRIRE ?**

La mise à jour des dossiers sera possible à partir du 15 juin 2026 à 9 h pour la rentrée 2026/2027.

Les inscriptions pour la rentrée 2026/2027 démarreront à partir du lundi 6 juillet 2026 sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet à partir de 9h.

➤ **INFORMATIONS PRATIQUES** <https://enfance-rivesdesaone.portail-defi.net/infos-pratique/document/>

Rentrée et ouverture de l'accueil périscolaire le mardi 1 septembre 2026.
Attention : Il n'y aura pas d'accueil périscolaire le matin du mardi 1 septembre 2026.

Les activités périscolaires comprennent :

- L'accueil du matin de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école,
- La pause méridienne avec le repas,
- L'accueil du soir après l'école jusqu'à 18h30.

L'accueil du mercredi :

La journée du mercredi offre une réelle réponse au besoin d'accueil des enfants sur le territoire. Cette organisation périscolaire permet aux enfants de pouvoir pratiquer des activités diversifiées sur la journée du mercredi.

Le mercredi est ouvert **de 7h30 à 18h30**

Il offre la possibilité de s'inscrire sur :

- ½ journée sans repas : 9h-11h45 ou 13h30 -17h00 (Heures de présences obligatoires)
- ½ journée avec repas : 9h-13h30 ou 11h45 – 17h00 (Heures de présences obligatoires)
- Journée complète avec repas : 9h00-17h00 (Heures de présences obligatoires)
- Ouverture de l'accueil de 7h30 à 9h00 et départ échelonné de 17h à 18h30.